

Communiqué de presse - 1 décembre 2020

Action en justice inédite pour demander le retrait immédiat de pesticides contenant des toxiques cachés aux utilisateurs.

Et si le danger des pesticides ne venait pas que des matières déclarées actives (glyphosate, chlorpyrifos¹, etc.) ? Une étude scientifique² dévoilée fin octobre démontre la présence de toxiques cachés par les fabricants dans 14 pesticides, pourtant présentés comme des alternatives au glyphosate. Le 1er décembre, 9 associations lancent une action en justice inédite, et une campagne citoyenne "[Secrets Toxiques](https://www.secretstoxiques.fr)", pour exiger le retrait de 14 pesticides du marché européen et surtout la remise en cause du système d'évaluation de ces produits en France et en Europe.



Révélation : une étude scientifique prouve la présence de produits toxiques non déclarés sur l'étiquette de 14 pesticides

En octobre 2020, [la dernière étude de Gilles-Eric Séralini et Gerald Jungers](https://doi.org/10.1016/j.fct.2020.111770)³, révèle que 14 herbicides contiennent de l'Arsenic, des métaux lourds et d'autres substances toxiques cancérigènes de la famille des HAP⁴ non déclarés sur les étiquettes.

Seul le "principe actif déclaré" donne lieu à une évaluation sur sa toxicité à long terme.

Les chercheurs dénoncent une fois de plus les méthodes d'évaluation des pesticides. L'étude démontre de dangereuses failles dans les systèmes d'évaluation des pesticides utilisés en France et en Europe.

¹ https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/06/17/chlorpyrifos-les-dangers-ignores-d-un-pesticide-toxique_5477084_3244.html

² Toxic compounds in herbicides without glyphosate Gilles-Eric Seralini ; Gerald Jungers Food and Chemical Toxicology Volume 146, December 2020, 111770 <https://doi.org/10.1016/j.fct.2020.111770>

³ Voir note 2. L'ensemble des données brutes : <https://doi.org/10.1016/j.dib.2020.106564>

⁴ [Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques](#)

Une plainte contre X déposée le 1er décembre pour fraude à l'étiquetage, mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à l'environnement.

Cette fois c'est en s'appuyant sur la justice que les associations souhaitent défendre la santé des citoyens, consommateurs et agriculteurs. 9 associations ont déposé leurs plaintes le 1er décembre au Pôle santé du tribunal judiciaire de Paris :

- plainte contre X pour fraude à l'étiquetage, mise en danger de la vie d'autrui et atteinte à l'environnement;
- plainte contre l'Etat français pour carences fautives.

Les associations, soutenues par des milliers de citoyens, souhaitent le retrait pur et simple de ces produits dans les meilleurs délais, et la condamnation des responsables.

Elles réclament aussi enfin la remise en cause des systèmes d'évaluation des pesticides au niveau français et européen.

Pour apprécier correctement les risques liés à l'utilisation des pesticides, la réglementation européenne reconnaît depuis 2009⁵ la nécessité d'une évaluation portant sur la composition complète. Ce travail n'a apparemment pas été fait pour ces 14 pesticides puisque seul le "principe actif" et quelques autres substances inoffensives sont déclarées sur les étiquettes. Les scientifiques n'ont pu analyser la composition complète que de 14 produits⁶ : combien d'autres, utilisés tous les jours, contiennent des substances chimiques cachées, et pourtant déjà reconnues dangereuses pour la santé humaine et la biodiversité ?

CONTACTS PRESSE

- François Veillerette - Porte-parole Générations Futures 06 81 64 65 58
- Dominique Masset - Co-Président Campagne Glyphosate France 06 10 94 66 82
- Philippe Piard - Représentant Nature & Progrès - 06 74 15 76 25
- Manon Cretinon - Attachée de presse de la campagne 06 32 81 44 52

Une action soutenue par Marie-Monique Robin, Philippe Desbrosses et Jean-Paul Jaud.

Une initiative de Campagne Glyphosate France, Générations Futures et Nature & Progrès.

et soutenue par ZEA, Combat Monsanto, PIG BZH, Confédération paysanne, Pollinis, Le Jeune Engagé, Intelligence Verte, Bio Cohérence, Consommateurs pas Cobayes, Notre Affaire à tous et Agir pour l'environnement.

Une plainte déposée par Campagne Glyphosate France, Générations Futures, Nature & Progrès, Intelligence Verte, PIG BZH, ZEA, Bio Cohérence, Combat Monsanto et Agir pour l'environnement.



⁵ Comme le souligne l'Arrêt de la Cours de Justice Européenne du [1er octobre 2019](#)

⁶ Les 9 entreprises distributrices des 14 pesticides sont : MONSANTO TECHNOLOGY LCC, SCOTTS France SAS, JADE, COMPO France SAS, W. NEUDORFF GmbH Kg, BELCHIM CROP PROTECTION, TARGET SA, COMPO POLAND, SBM LIFE SCIENCE SAS & BROSS SP Zo.o.sp.k